

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE D'INFORMATION CITOYENNE – BUDGET 2026 TENUE LE 7 JANVIER 2026 À 18 H À L'ÉDIFICE DU CARREFOUR

### PRÉSENTS :

- ✓ Madame la Mairesse Joëlle Gauthier
- ✓ Madame la Conseillère Yana Lukashev – District 2
- ✓ Messieurs les Conseillers André Fournier – District 1  
Jean-Sébastien Tessier – District 4  
Claude Dubois – District 5

### ÉGALEMENT PRÉSENTS :

- ✓ Mesdames Claudine Lacasse, directrice générale adjointe et Greffière-trésorière adjointe  
Stéphany Michaud, responsable des affaires administratives et juridiques
- ✓ Messieurs Paul Rodrigue Fomi, MBA, M. Fisc., CPA, directeur du service des Finances  
Maxime Daigle, coordonnateur aux communications et médias sociaux

### INVITÉE :

- ✓ Madame Marie-Hélène Gauthier, facilitatrice pour la période de questions

### ABSENTS :

- ✓ Madame la Conseillère Martine Whalen – District 6
- ✓ Monsieur le Conseiller Jacques Lemay – District 3

NOTE 1 : La rencontre a débuté à 18 h 10.

NOTE 2 : Huit citoyens se sont présentés pour assister à la séance d'information.

### Objectif de la rencontre

La soirée d'information a eu pour but de présenter aux citoyens les grandes lignes du budget 2026 qui est présentement en élaboration par le Conseil municipal. Lors de cette rencontre, les citoyens ont pu prendre connaissance des enjeux, comprendre le fonctionnement des différentes instances ainsi que de différencier une dépense incompressible d'une dépense discrétionnaire. La séance d'information a prévu également une période de questions pour laquelle la Municipalité avait mandaté madame Marie-Hélène Gauthier afin de veiller à son bon fonctionnement.

Il est à noter que la séance d'information a été enregistrée et diffusée sur le site Internet de la Municipalité depuis le 8 janvier 2026, et celle-ci accompagnée de la présentation visuelle.

### Présentation – Grandes lignes du budget 2026

*(Présentation effectuée par monsieur Paul Rodrigue Fomi, MBA, M. Fisc., CPA, directeur du service des Finances)*

Les sujets qui ont été abordés sont :

✓ Objectifs du budget 2026	✓ Mode de fonctionnement des instances
✓ Principaux enjeux budgétaires 2026	✓ Dépenses de fonctionnement 2026
✓ Revenus de fonctionnement 2026	✓ Pistes de solutions et prochaines étapes

## Principaux objectifs du budget 2026

---

- ✓ Prioriser les actions en lien avec le plan stratégique 2024-2028 ;
- ✓ Rationaliser, dans la mesure du possible, les dépenses ;
- ✓ Prioriser des actions favorisant le développement et l'essor économique ;
- ✓ Minimiser l'impact de l'inflation sur l'effort fiscal des contribuables ;
- ✓ Assurer la pérennité des infrastructures.

## Principaux enjeux budgétaires 2026

*(Présentation des différents enjeux – Revenus versus dépenses)*

---

### RELATIVEMENT AUX DÉPENSES

- ✓ Croissance accélérée de la population ;
- ✓ Comparaison des services avec l'agglomération urbaine de l'Outaouais ;
- ✓ Hausse des prix des fournisseurs au-dessus du taux d'inflation ;
- ✓ Budget pour la collecte qui est en hausse.

### RELATIVEMENT AUX REVENUS

- ✓ Principale source – Taxe foncière qui représente environ 85 % ;
- ✓ Obligation d'arrimer le règlement de taxation et tarification avec le coût des services rendus ;
- ✓ Restriction au développement du territoire de la Municipalité (Schéma de la MRC).

## Éléments importants

*(Augmentation des charges par rapport au budget 2025)*

---

- ✓ Demande du Conseil municipal de limiter la hausse des dépenses à l'IPC (2,5 %) ;
- ✓ Augmentation de 3 633 125 \$ du budget 2026 par rapport au budget 2025 ;
- ✓ Rémunération et avantages sociaux – Signature de deux conventions collectives en 2025 avec rétroactivité ;
- ✓ Contrat de collectes et transport des matières résiduelles ;
- ✓ Services professionnels et juridiques pour les divers mandats d'accompagnements ;
- ✓ Augmentations prévues aux différents contrats au-dessus de l'IPC.

## Revenus et dépenses de fonctionnement

*(Équilibrer le budget 2026)*

---

Total des revenus prévus	41 374 051 \$
Total des dépenses prévues	43 597 458 \$
Excédent des revenus sur les dépenses avant conciliation	(2 223 407) \$

Conciliation à des fins fiscales	
Remboursement de la dette à long terme	(2 999 400) \$
Affectation des fonds réservés	(224 052) \$
Amortissement	3 230 000 \$

Afin d'équilibrer le budget 2026, il y a un manque à gagner de **2 216 859,44 \$**.

### Options possibles pour équilibrer le budget

- ✓ Augmentation des taxes foncières au-dessus de 2,5 % ;
- ✓ Coupure ou réduction dans les dépenses ;
- ✓ Augmentation des tarifs de certaines activités ;
- ✓ Diversification des sources de revenus ;
- ✓ Utilisation des surplus non affectés.

## Prochaines étapes

*(Avant l'adoption du budget par le Conseil municipal)*

---

- ✓ Une adresse courriel dédiée aux questions relativement au budget a été créée et il est possible pour les citoyens de transmettre leurs questions ou commentaires jusqu'au 14 janvier 2026 ;
  - [budget@val-des-monts.net](mailto:budget@val-des-monts.net)
- ✓ La présentation Powerpoint de la soirée ainsi que l'enregistrement vidéo sont en ligne depuis le 8 janvier 2026 ;
- ✓ Les membres du conseil municipal ainsi que l'Administration poursuivront les travaux pour finaliser le budget ;
- ✓ Adoption du budget lors d'une séance extraordinaire d'ici le 31 janvier 2026.

## Période de questions

(Animée par madame Marie-Hélène Gauthier, facilitatrice)

Cinq citoyens ont adressé leurs questions au Conseil municipal. Celles-ci ont été résumées et compilées, par thématique, dans le tableau ci-dessous :

Sujet – Diminution des dépenses	
Question	Réponse
Est-ce que la Municipalité changera ses façons de faire pour alléger les frais juridiques et les frais professionnels ?	<p>Il est certain que le but de la Municipalité est de réduire les dépenses. En ce qui concerne les frais professionnels à l'externe, pour certaines situations, un mandat externe est souhaité ou même nécessaire. Alors que dans d'autres cas, le personnel à l'interne est interpellé. Il est dans l'intérêt de la Municipalité de bien s'outiller afin de lui permettre d'avancer et d'avoir une vision pour le futur. C'est la raison pour laquelle pour certains dossiers, les frais juridiques et/ou professionnels sont inévitables.</p> <p>De plus, depuis l'arrivée de la nouvelle Directrice générale adjointe, certaines consultations juridiques pourront se faire à l'interne puisqu'elle détient le titre d'Avocate.</p>
Est-ce qu'une dépense incompressible pour une année peut devenir compressible l'année suivante et vice versa ?	<p>Oui et non, puisque cela dépend du type de dépense. Par exemple, les salaires sont établis comme étant une dépense incompressible. Néanmoins, le Conseil municipal pourrait décider de couper dans les salaires pour rendre la dépense compressible. Cependant, cela pourrait avoir des impacts sur les services à rendre aux citoyens.</p>
Comment est-ce que le budget est élaboré ? Comment est déterminée la hausse ou la réduction du taux ? Est-ce le Conseil qui a le dernier mot ?	<p>À la base, le souhait du Conseil est de ne pas dépasser l'IPC.</p> <p>Au cours des mois précédant l'adoption du budget, chacun des services a présenté son budget et a soumis ses recommandations au Conseil. Les élus regardent ensuite, ligne par ligne, les dépenses proposées, suivi d'une discussion au sein du Conseil, puis donne son orientation relativement à la dépense.</p> <p>En raison de la nomination du nouveau Conseil en novembre dernier, celui-ci pose plusieurs questions et détermine avec les services, la pertinence ou pas d'une dépense.</p> <p>Le but ultime étant de maximiser les services tout en minimisant les dépenses.</p>
Est-ce qu'il serait possible de connaître les ratios des dépenses pour les 5 dernières années ?	<p>Oui, une demande peut être formulée à l'adresse dédiée aux questions entourant le budget ou via une demande d'accès à l'information.</p>
Lorsqu'on fait mention de la hausse des prix des fournisseurs, ne serait-il pas possible de changer de fournisseurs ou même, au minimum, faire des demandes de prix à d'autres fournisseurs ?	<p>Il s'agit d'un exercice qui est déjà fait au sein des services, lors des demandes de prix ou bien des appels d'offres. Certains fournisseurs ont d'ailleurs déjà avisé la Municipalité de sa hausse de prix qui est bien au-delà de l'IPC. Par exemple, le fournisseur PG Solution a avisé de sa hausse de 10 %. Malheureusement, dans ce cas-ci, le fournisseur possède le monopole au niveau municipal.</p> <p>De plus, depuis plusieurs années, la Municipalité fait partie de regroupements pour l'achat de diverses fournitures, notamment des matériaux pour les routes, les assurances, etc.</p> <p>C'est également une raison de plus pour laquelle le Conseil veut attribuer une ressource à la demande de subventions.</p>
Avec les chiffres présentés, il y a une hausse de dépenses de quelques millions relativement à l'année passée. Ne devrait-on pas plutôt se retrouver sensiblement au même montant si on tente de réduire les dépenses ?	<p>Il s'agit d'une des raisons de la tenue d'une séance d'information. Tout contribuable peut aussi suggérer des pistes de solutions et/ou propositions de coupures.</p>

## Sujet – Dépenses et autres instances

Question	Réponse
Est-ce que la Municipalité reçoit des sommes du MAMH ?	<p>La Municipalité peut recevoir des subventions de différentes instances notamment le MAMH. Cette réalité est également prise en compte lors de l'élaboration du budget. En fonction du type de subvention, ce revenu peut être comptabilisé dans le budget de fonctionnement ou les projets d'investissements (PTI).</p> <p>Le Conseil souligne qu'il s'est donné le mandat d'effectuer des recherches de subventions et s'assurer de mettre en place les ressources humaines requises pour accomplir ce mandat.</p>
Qu'est-il inclus dans la portion de dépenses attribuer à la sécurité publique de la MRC ?	Il est à noter que la sécurité publique inclut autant le service de police de la MRC, que le service de sécurité incendie et sécurité civile. De plus, ceci inclut les services fournis par la Cour municipale. Lors du paiement de ces contraventions, les montants respectifs sont redistribués en autre, à la Municipalité.
Est-ce que la quote-part de la MRC pourrait être réduite ? Est-ce que la Municipalité a une discrétion sur cette portion ?	<p>Il s'agit d'une décision prise par le Conseil des Maires de la MRC lors de l'élaboration de leur budget.</p> <p>En ce qui concerne le service de police de la MRC, lors de l'élaboration du budget, il avait été demandé de réduire le budget proposé de 1 %, ce qui a été fait. Au cours de l'année, le dossier sera étudié et questionné à nouveau.</p>

## Sujet – Masse salariale

Question	Réponse
Combien il y a-t-il d'employés à la Municipalité et quel est le comparatif avec les autres municipalités de taille similaire ?	Près d'une centaine d'employés et un bassin de 57 pompiers, dont 3 et un lieutenant travaillant sur un cycle de 24 heures (équivalence d'employés à temps plein). Une précision sera effectuée ultérieurement relativement au ratio employé VS nombre d'habitants.
Avec le diagnostic organisationnel, il y avait de grosses attentes en lien avec la réduction de la masse salariale, pourquoi la hausse ?	Il y a eu la signature de deux conventions collectives incluant des rétroactions significatives, car les salaires sont indexés chaque année.
Les effectifs de la Municipalité en termes d'employés semblent avoir doublés ou même triplés dans les dernières années. Est-ce qu'il serait possible d'obtenir les comparatifs des 5 dernières années ?	Oui, une demande peut être formulée à l'adresse dédiée aux questions entourant le budget ou via une demande d'accès à l'information.

## Sujet – Sommes allouées

Question	Réponse
Au budget 2025, un montant était alloué pour contrer le myriophylle à épis au Lac Saint-Pierre (rampe de mise à l'eau) ainsi qu'au 2110, route Principale. Est-ce que ce montant est maintenu pour le budget 2026 ?	Des vérifications seront effectuées afin de vérifier si le montant est en effet alloué à même le budget de fonctionnement ou si le montant est prévu au PTI.
Est-ce que le montant annuellement prévu pour l'entretien des chemins privés sera maintenu en 2026 ?	Effectivement, le montant est conservé en plus d'être bonifié de 5 %, et ce, pour les deux prochaines années.

## Sujet – Questions générales

Question	Réponse
Est-ce que les questions répondues ultérieurement seront transmises uniquement au requérant ou seront lues comme lors des séances du Conseil ?	Les réponses seront transmises de façon individuelle, mais seront également publiées sur le site Internet de la Municipalité. Celles-ci ne seront pas lues lors de la prochaine séance du Conseil.
Est-ce qu'il y aura également ce type de séance pour l'élaboration du PTI ? Dans la négative, est-ce possible d'obtenir une copie du PTI 24 à 48 heures avant la tenue de la séance où aura lieu son adoption ?	Le Conseil, cette année, s'est concentré sur le budget au lieu du PTI. Celui-ci étant prévisible suivant les engagements de l'année précédente.  Le Conseil vérifiera les options possibles quant à la disponibilité d'une copie du PTI dans les 24 à 48 heures.
Est-ce possible de connaître la grille de priorisation des projets inscrits au PTI ?	Il est proposé de joindre une copie de la grille décisionnelle applicable à la présentation du PTI et de l'expliquer lors de la séance.

NOTE 3 : La rencontre s'est terminée à 20 h 01.

La Responsable des affaires administratives  
et juridiques,



Stéphanie Michaud

/SM

c.c. Membres du conseil municipal  
Site Internet de la Municipalité